

Bureau du 22 janvier 2007

Décision n° B-2007-4909

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Revente, à la Ville, de deux immeubles situés 55 et 57, rue Octavie**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la ville de Villeurbanne, dans le cadre de la politique locale de l'habitat en matière de logement social, la Communauté urbaine a préempté, au prix de 270 000 €, deux immeubles libres de toute occupation ou location situés 55 et 57, rue Octavie à Villeurbanne.

Il s'agit :

- d'un bâtiment d'un niveau sur cave, avec garage et véranda, à usage d'habitation,
- d'un petit bâtiment d'un niveau à usage d'habitation,
- ainsi que des parcelles de terrain de 383 mètres carrés et 467 mètres carrés, cadastrées sous les numéros 144 et 145 de la section BA, sur lesquelles sont édifiés ces immeubles.

Aux termes de la promesse d'achat qui est présentée au Bureau, la ville de Villeurbanne, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine lesdits biens au prix précité, admis par les services fiscaux et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition ;

Vu ladite promesse d'achat ;

DECIDE

1° - Approuve la promesse d'achat qui lui est soumise concernant la revente, à la ville de Villeurbanne, de deux immeubles situés 55 et 57, rue Octavie à Villeurbanne.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de 270 000 € résultant de cette cession ainsi que les frais d'actes notariés feront l'objet d'une inscription au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 1203.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,